

énergies

communes



SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

www.sde18.com

ÉDITO

Pour commencer, quelques mots sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes : le SDE18 présente une situation saine et une gestion dont la qualité a été saluée par la Chambre.

Seules deux préconisations ont été relevées : une nouvelle rédaction des statuts, notamment pour constater les nouveaux périmètres intercommunaux, et la difficulté d'obtenir le quorum lors de nos Comités syndicaux. Suite à une remarque dans le même sens de la part de la Préfecture sur ce dernier point, nous allons étudier une gestion en collèges pour réduire le nombre de délégués. Nous avons toute la suite du mandat actuel pour établir le futur mode de gouvernance de notre établissement public.

Autre point sensible, la gestion de nos bornes de recharges de véhicules électriques par Modulo. Après de multiples coups de téléphones et finalement un courrier que je qualifierai de « pimenté » envoyé au Président de Modulo, qui a changé depuis lors, les choses semblent mieux prises en main, mais nous jugerons au résultat !

Je tiens à rappeler également que nous avons obtenu, sur le chantier d'installation de mâts d'éclairage public photovoltaïques, la victoire départementale de l'investissement public de la Fédération des travaux publics. Mes félicitations au Maire de Saint Just qui a porté ce projet sur sa commune, avec notre intervention financière notamment au travers de notre fonds de soutien à l'innovation.

Autre innovation : nous avons mis en place une démarche de valorisation des déchets alimentaires du Printemps de Bourges, transformés en gaz GNV, pour faire rouler les bus de l'agglomération de Bourges. Un beau partenariat avec GRDF, Suez, et Bourges Plus.

Puisque nous parlons de GRDF, je vous informe que, suite à une rencontre avec la Directrice Générale de GRDF, je lui ai écrit un courrier officiel pour que l'on travaille ensemble sur la possibilité de fournir en gaz les communes traversées par le réseau de gaz, y compris lorsque le bénéfice sur investissement n'est pas forcément favorable. Nous avons obtenu une réponse encourageante de la Directrice Générale, qui va démarrer une phase de discussions à ce sujet avec notre fédération nationale, la FNCCR, pour rechercher des solutions possibles. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce sujet.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce bulletin, le SDE 18 est aujourd'hui présent dans de nombreux projets et partenariats au bénéfice de la transition énergétique, car dans ce domaine, la coopération est essentielle pour avancer : ***seul on avance vite, ensemble on va plus loin !***

Philippe MOISSON

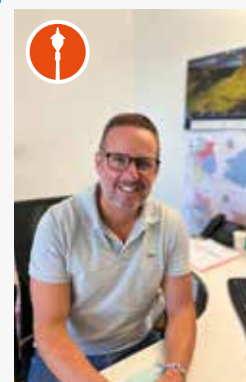
Président du SDE 18
Maire de Saint Loup des Chaumes



NOUVEAUX ARRIVANTS



Stéphanie AHOND
Responsable
du service maîtrise
de l'énergie



Vincent BRAHIC
Chargé d'affaires
éclairage public

SOMMAIRE

- Le SDE 18 en images 3
- Le chiffre clé 3
- Le SDE et vous 3
- Dossier : Extinction ou abaissement, quelles préconisations ? 4
- Cap sur les territoires :
 - Brinon-sur-Sauldre 7
 - Mobilité électrique..... 7

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DU CHER**

7 rue Maurice Roy
CS 60021 - 18021 Bourges cedex
Tél. : 02 48 50 85 40
E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com



LE SDE 18 EN IMAGES



L'ÉCLAIRAGE AUTONOME DE SAINT JUST MIS EN LUMIÈRE !

La commune a reçu une Victoire Départementale de l'Investissement Local 2022 décernée par la Fédération des Travaux Publics Centre-Val de Loire pour les travaux d'installation de mâts solaires menés par le SDE18.



ÇA GAZE AU PRINTEMPS ! VOS BIODÉCHETS FONT DE L'ÉNERGIE !

Restes de repas, trognons de pommes, capsules de café biodégradables... Au festival Printemps de Bourges Crédit Mutuel, rien ne se perd, tout se transforme !

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus, GRDF, SUEZ et le SDE 18 se sont associés au Printemps de Bourges pour transformer en gaz vert les déchets alimentaires du festival, une nouvelle voie de valorisation au profit des territoires et des citoyens ! Un cercle doublement vertueux impliquant directement le festivalier !



LE CHIFFRE CLÉ 107 163

En 2021, 40 dossiers de Fonds d'Efficacité Énergétique (FEE) ont été réalisés par le SDE 18 soit 107 163€ investis pour les travaux des communes en rénovation énergétique.

Inauguration du commerce multiservices de Brécy qui a bénéficié du FEE

LE SDE ET VOUS

En 2022, 50 000€ de votre chantier d'enfouissement financé par le SDE 18

Concernant l'enfouissement du réseau Basse Tension et pour faire suite au comité syndical du 7 décembre 2021, les modalités de prise en charge des travaux d'enfouissement des réseaux ont été modifiées. En 2022, le SDE 18 prend en charge 50.000 € de votre chantier et subventionne le solde à hauteur de 60%. La participation de la collectivité sera donc égale à 40% du solde.

Exemple : Pour 100 000 € total de travaux en électrification, il reste 20 000 € à la charge de la commune et cela correspond à environ 300 à 400 mètres d'enfouissement des réseaux électriques. Plus d'informations auprès de votre chargé d'affaires SDE18.



EXTINCTION OU ABAISSEMENT, QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Le SDE 18 accompagne techniquement et financièrement ses adhérents dans le cadre des démarches d'économies d'énergie. La démarche environnementale en éclairage public comprend la gestion rationnelle des installations. Pour ce faire, plusieurs solutions complémentaires peuvent être mises en place.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une collectivité a la possibilité d'éteindre son éclairage public une partie de la nuit (23h00 à 5h00 par exemple). Pour les communes qui ont transféré leur compétence « éclairage public » au SDE 18, la décision d'extinction de nuit est une démarche communale qui s'accompagne de mesures de sécurité.

Les atouts de l'extinction de l'éclairage public

→ Préservation de l'environnement.

Réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore.

→ Réduction de la facture d'électricité pour la part consommation.

→ Investissement faible, voir nul.

Il s'agit d'une décision communale accompagnée d'information à la population. La mairie, le syndicat et l'entreprise de maintenance étudient dès lors les possibilités techniques.

ÉTUDE TECHNIQUE

- Vérification de l'état des armoires de commande.
- Proposition d'un devis pour une éventuelle mise en sécurité et pose d'horloges astronomiques.
- Estimation d'économies d'énergie générées par l'extinction.

DÉCISION DE LA COMMUNE

- Organisation de réunions publiques, information dans le bulletin municipal.
- Délibération du conseil municipal arrêtant les horaires.
- Arrêté du Maire rappelant ces choix.

INFORMATION DES USAGERS

- Pose de panneaux d'information aux entrées de la commune.
- Signalisation éventuelle d'obstacles sur la voirie.
- Bilan après une année d'extinction.



INFO +

D'un point de vue économique, il est plus intéressant de remplacer les lampes énergivores par des leds que d'éteindre des lampes sodium la nuit.

L'utilisation de matériels récents, performants avec des appareillages comme des réducteurs de puissance ou de l'abaissement durant la nuit permet de conserver l'éclairage, d'éviter les contraintes de l'extinction totale tout en allégeant significativement les charges de fonctionnement.





Éclairage public à Moulins sur Yèvre



ABAISSSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les atouts de l'abaissement de l'éclairage public

- Adaptation de l'intensité aux besoins
- Préservation de l'environnement. Réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore.
- Réduction de la facture d'électricité pour la part consommation.

Les grands avantages de la LED sont la gradation et l'allumage à répétition possibles sans endommager la source. Il est possible de baisser l'intensité la nuit tout en gardant un niveau d'éclairement tout à fait correct.

Moduler l'intensité de l'éclairage

La modulation à la ligne

Il s'agit de faire varier la puissance d'un ensemble de points lumineux sur une ligne d'éclairage. L'évolution des matériels et équipements, tels que les sources à LED ou l'appareillage électronique, permet aujourd'hui d'envisager des solutions très souples.

La modulation au point lumineux

La modulation s'effectue grâce à des variateurs intégrés par les fabricants à leurs luminaires. Certains luminaires sont pré-programmés en ce sens.

La détection de présence

La technologie LED qui offre une possibilité d'allumage / extinction quasi immédiat permet de proposer des dispositifs couplés à un capteur de présence. La détection de présence est bien adaptée aux espaces de circulation peu fréquentés où la vitesse est réduite.

La durée d'éclairement est choisie par le maître d'ouvrage et programmée par séquences afin d'assurer le confort et la sécurité de l'utilisateur.



Éclairage public à Menetou Salon



Expérimentation d'éclairage public à Cours les Barres



Voici un exemple de modulation de l'intensité d'éclairage d'une rue une nuit d'hiver :

Par une nuit noire de janvier.

- **heures ouvrables** : 100 % de la puissance ,
- **de 23h à 1h** : 80 % de la puissance,
- **de 1h à 6h** : 50 % de la puissance,
- **le matin au moment de reprise de l'activité** : 100 % de la puissance.

Les 4 clés

- 1) Se poser les bonnes questions (Où éclairer, que doit-on éclairer)
- 2) Se conformer à la législation
- 3) Bien connaître son patrimoine pour adapter l'éclairage aux usages et besoin réels
- 4) Rénover son patrimoine



Éclairage public à Mehun sur Yèvre



Drevant

Éclairer efficacement, c'est répondre aux besoins de chacun tout en prenant en compte la protection de l'environnement et les contraintes financières.

Si la transition vers un éclairage intelligent a déjà commencé par le passage aux LED et de nombreuses expérimentations locales, la modernisation du parc d'éclairage public est toutefois nécessaire pour générer des économies, préserver davantage l'environnement et optimiser les services que peut rendre l'éclairage public aux territoires et aux citoyens.

Aujourd'hui il ne s'agit plus de multiplier les points lumineux, mais de les équilibrer de façon pertinente. Les collectivités peuvent compter sur les compétences du SDE 18 pour les y aider.

CAP SUR LES TERRITOIRES

BRINON-SUR-SAUDRE : AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Le projet d'aménagement du centre bourg de Brinon sur Sauldre comprend la mairie, l'église et le parc. Il s'agit d'un projet initié en 2018 avec un démarrage des travaux juin 2021.



Les travaux du SDE18 portent sur l'enfouissement de la route de Chaon (devant la mairie, l'école et l'église), le renouvellement de l'éclairage du parc, le renouvellement de l'éclairage de l'église, ainsi que l'éclairage innovant d'un passage piéton devant l'école.

L'objectif premier des élus était de réaliser des économies d'énergies au niveau de l'éclairage public avec :

- **la restitution en éclairage d'une voirie :**
mise en place d'abaissement sur cette zone
- **l'éclairage d'un parc non clôturé** (parc paysager avec des allées) :
mise en place d'extinction sur le parc la nuit
- **le renouvellement de la mise en valeur de l'église :**
équipée de vieux projecteurs énergivores notamment pour la mise en valeur de la toiture de l'église, la commune a souhaité passer en led pour réaliser des économies d'énergie

En éclairage public, le projet a donc porté sur le passage en led d'environ 100 points lumineux dont 20 candélabres liés à l'enfouissement.

Le renouvellement de l'éclairage de l'église va générer 75% d'économie sur la facture d'énergie pour la commune liée à ce bâtiment. La commune a bénéficié de l'aide à l'innovation pour l'installation d'un passage piéton lumineux intelligent « *crossroad connect* ». Cette solution permet grâce à l'installation de panneaux lumineux verticaux, d'attirer l'attention des conducteurs et à l'aide de pavés lumineux au sol de détacher le passage piéton du reste de la chaussée. Le SDE 18 a apporté un financement à hauteur de 209 000€ sur le projet global.



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : DES EXPLICATIONS NÉCESSAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion du réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides a été confiée à la SPL MODULO.

Le basculement des bornes chez ce nouvel opérateur ne s'est pas déroulé comme prévu et l'opérateur a dû faire face à des difficultés techniques liées au changement de carte SIM et de MODEM. En effet, un certain nombre de bornes a été mis en défaut, ce qui a conduit à des dysfonctionnements.

Le SDE 18 met tout en œuvre pour résoudre ce problème au plus vite avec la SPL MODULO, notre délégataire. Des investissements ont été réalisés tout au long de ces derniers mois pour remettre le parc en état de fonctionnement et résoudre ces problèmes techniques. Un plan d'actions a été défini avec pour objectif une remise en état progressive du réseau IRVE dans les meilleurs délais. Les réparations et mises en état sont prioritaires et un diagnostic complet des causes de dysfonctionnement a été réalisé.

Nous avons bien conscience de la gêne occasionnée et vous prions de croire en notre engagement et notre implication pour remédier à cette situation avec MODULO ENERGIES en charge des IRVE.

Contact : 02 47 31 68 68
contact@modulo-energies.fr

SIG

Le SDE 18 a organisé dernièrement des formations à l'attention des secrétaires, agents et élus des communes afin de mieux connaître l'ensemble des fonctionnalités de Latitude 18.



SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 rue Maurice Roy - CS 60021 - 18021 Bourges cedex

Tél. : 02 48 50 85 40 - E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com